



## 1 Introduction

Le conseil de l'IFSN définit pour chaque législature les objectifs stratégiques, les objectifs d'action et de prestation, les produits et le cadre financier correspondant dans le mandat de prestation. Les objectifs stratégiques sont concrétisés dans une convention de prestation annuelle, conformément au chapitre 4.1 du règlement d'organisation.

## 2 Objectifs stratégiques

Pour la période allant de 2012 à 2015, les objectifs stratégiques suivants sont poursuivis dans le cadre de projets généraux (voir mandat de prestation 2012-2015) :

1. Atteindre un niveau élevé des standards de sécurité des installations nucléaires suisses en comparaison internationale.
2. Evaluer les questions de sécurité se posant dans le cadre de la procédure du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ».
3. Fournir à temps à la population une information compréhensible et étayée.
4. Soutenir la notoriété et la confiance établie.
5. Renforcer la coopération internationale et assumer un rôle actif.
6. Disposer d'une stratégie de surveillance pour la mise hors service planifiée et ordonnée des installations nucléaires.
7. Garantir les ressources en personnel et le savoir-faire de l'IFSN.
8. Tirer les enseignements de Fukushima et les conséquences en résultant.
9. Appliquer les recommandations de la mission IRRS 2011 dans la zone d'influence directe de l'IFSN et réaliser la mission de suivi.

Les objectifs annuels de 2015 sont tirés des objectifs stratégiques et regroupés en quatre catégories.

### 2.1 Objectifs généraux

#	Objectif	Indicateur	Délai
<b>Mesures liées aux événements de Fukushima</b>			
G1	Les actions prévues en fonction du plan d'action Fukushima 2015 sont réalisées.	Le rapport de l'IFSN contient le plan d'action et l'état de la mise en œuvre.	31.12.2015



---

<b>Forum technique sur les centrales nucléaires</b>			
G2	La direction du forum technique sur les centrales nucléaires est assurée de manière compétente.	Trois séances ont eu lieu. La page internet est mise à jour.	31.12.2015

---

<b>Procédure du plan sectoriel</b>			
G3	L'évaluation du contenu des documents remis par la Nagra pour l'étape 2 est terminée.	La prise de position est transmise à l'autorité chargée de diriger la procédure.	50 semaines après le dépôt des documents
G4	L'encadrement des comités du plan sectoriel traitant d'aspects de sécurité est assuré de manière active et compétente, en concertation avec l'OFEN et en tenant compte des travaux d'examen en cours pour l'étape 2.	L'IFSN est présente aux événements convenus avec l'OFEN et le documente dans les rapports trimestriels à l'attention de l'OFEN.	31.12.2015
G5	La direction du forum technique sur la sécurité est assurée de manière compétente.	Quatre séances ont eu lieu. La page internet est mise à jour.	31.12.2015

---

## 2.2 Objectifs liés à l'expertise des installations

#	Objectif	Indicateur	Délai
<b>Réexamens périodiques de sécurité (RPS)</b>			
A1	Le RPS de la centrale nucléaire de Beznau est contrôlé en détail.	Le projet de la prise de position sur le RPS de la centrale nucléaire de Beznau est disponible.	31.12.2015

---

<b>Révisions de la centrale nucléaire de Beznau</b>			
A2	Les importants arrêts pour révision à la centrale nucléaire de Beznau sont surveillés en continu.	Respect des délais selon la planification du projet	31.12.2015

---

<b>Projets de modifications dans les installations nucléaires</b>			
A3	Les demandes de modifications ainsi que les procédures d'autorisation pour nouveaux emballages de transport et de stockage sont évaluées dans les délais.	Respect des délais	Respect des délais : six mois après le dépôt des documents d'évaluation

---



---

**Facteurs humains et organisationnels à la centrale nucléaire de Leibstadt**

---

A4	Une analyse approfondie des facteurs humains et organisationnels à la centrale de Leibstadt est établie. Les mesures consécutives correspondantes sont définies.	Analyse documentée dans une note de l'IFSN	30.06.2015
----	--	--	------------

---

**Préparation des travaux de désaffectation**

---

A5	L'IFSN est préparée à l'expertise et à la surveillance de projets de désaffectation.	Les mesures décidées dans le projet AUKOS sont appliquées.	31.12.2015
----	--	--	------------

---

**Reste de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg**

---

A6	Les requêtes documentées dans la prise de position de l'IFSN concernant la durée d'exploitation restante de la centrale nucléaire de Mühleberg sont ordonnées.	La décision est établie.	31.12.2015
----	--	--------------------------	------------

---

**Définition des aléas sismiques**

---

A7	L'IFSN a défini pour toutes les centrales nucléaires des aléas sismiques.	Les décisions sont établies.	31.12.2015
----	---	------------------------------	------------

---

## 2.3 Objectifs liés à la surveillance de l'exploitation

Le produit « surveillance de l'exploitation » comprend l'évaluation de l'exploitation des installations nucléaires du point de vue de la sécurité. L'agrément du personnel, l'analyse d'événements et l'intervention de l'organisation d'urgence de l'IFSN en font également partie. Le produit comprend huit processus :

- inspection ;
- mise en œuvre ;
- révision ;
- surveillance des radiations ;
- traitement des événements ;
- surveillance à distance et pronostics ;
- préparation aux urgences ;
- évaluation de sécurité.

Le produit « surveillance de l'exploitation » reflète l'activité journalière de l'IFSN. Toutes les activités soutiennent la réalisation des objectifs stratégiques. La contribution à la réalisation des objectifs est évaluée grâce aux indicateurs d'action et de prestation définis dans les objectifs stratégiques. Aucun objectif annuel spécifique n'a été défini pour cette raison.



## 2.4 Objectifs liés à la gestion

#	Objectif	Indicateur	Délai
<b>Mission IRRS de suivi de 2015</b>			
F1	La mission IRRS de suivi de 2015 a été réalisée avec succès.	Le rapport final est établi.	31.12.2015
<b>Réunion diplomatique de la convention sur la sûreté nucléaire (CSN)</b>			
F2	La réunion diplomatique pour le changement de la CSN a été réalisée avec succès.	Représentation active de la position suisse lors de la réunion	30.06.2015
<b>Réunion d'examen de la convention de la convention commune</b>			
F3	Participation de l'IFSN à la 5ème réunion d'examen de la convention commune	Participation active à la convention commune. Des mesures issues de la réunion sont définies.	30.09.2015
<b>Gestion des ressources humaines (Human-capital-management)</b>			
F4	Le 3ème paquet de mesures du concept de gestion des ressources humaines est mis en œuvre.	Mise en œuvre dans les temps	31.12.2015